

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OCC Sodium Hypochlorite Solution

EU2001

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 12-févr.-2015

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OCC Sodium Hypochlorite Solution

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Analytical reagent

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium

Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
112

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Serious Eye Damage / Eye Irritation	Catégorie 2. (H319)

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Symbole(s) N - Dangereux pour l'environnement
Xi - Irritant

Phrases R

R50
R36/38

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement
Mentions de danger**

ATTENTION
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) N - Dangereux pour l'environnement
Xi - Irritant

**Phrases R**

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Phrases S

S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	1 - 2	C; R34 N;R50 R31	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) B Eye dam. 1 (H318) STOT SE3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) B EUH031	01-2119488154-34
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	< 1	C;R35	Skin Corr. 1A (H314) Met. corr. 1 (H290)	01-2119457892-27

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.**Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Inhalation

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus**

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Delayed Effects

Aucun(e) connu(e)

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Utilisation:., Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène gazeux.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Ne pas respirer les vapeurs. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel.

Remarques générales en matière d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 2 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres lignes directrices

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroxyde de sodium		Ceiling: 2 mg/m ³		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³

1310-73-2					
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m ³ STV: 5mg/m ³			ÁK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.

Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile,

Short time: Thickness 0.12mm, break through time > 480min

Long time: thickness 0.38mm, break through time > 480min

En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension

ou aérosols, porter une protection respiratoire et une

combinaison de protection individuelles adaptées. (EN 136/140).

Protection respiratoire**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Jaune clair

Odeur

Légèrement chlorée

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs**pH**

7

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

100 °C

point d'éclair

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Solubilité

Complètement soluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations**Densité**

~1.05g/ml

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Acides, Amines, Alcools, Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium	= 8200 mg/kg (Rat)	10000 mg/kg (Rabbit)	
Hydroxyde de sodium	2000 mg/Kg	1350 mg/kg	

irritation	Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Aucun effet important ou danger critique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hypochlorite de sodium	0.095: 24 h Skeletonema costatum mg/L EC50	LC50 (96 h) 0.06 mg/l		0.033 - 0.044: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50
Hydroxyde de sodium		LC50 (96 h) 72 mg/L		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	<p>Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application</p> <p>Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé</p>

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	3266
14.2 Nom d'expédition	3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	UN 3266
14.2 Nom d'expédition	3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3266
14.2 Nom d'expédition	3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 67/548/CEE
Dir. 99/45/CE
Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

All of the components in the product are on the following Inventory lists: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Japon (ENCS), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R34 - Provoque des brûlures
R35 - Provoque de graves brûlures
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 12-févr.-2015

Remarque sur la révision

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité